Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01322092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°13

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

Objet: DÉLIBÉRATION AUTORISANT UNE SIGNATURE DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES ETINCELLES DE LA STE BARBE 2026

Dans le cadre du projet municipal 2026/2032, la ville de Vimy s'est engagée à favoriser le lien entre les acteurs culturels du territoire et à promouvoir la culture.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour se prononcer sur toutes les affaires de la commune, notamment celles concernant les conventions de partenariats et d'animations

La municipalité a, pour la sixième année consécutive, répondu à l'appel à projets « étincelles » proposé par l'office de tourisme de Lens/Liévin.

Le projet de la ville intitulé « Vimy a bonne mine VI » a été retenu par le jury. Ce projet intègre un financement de la commune, subventionnable à 50%. La subvention est versée sur facture

La délibération a pour objectif d'autoriser le maire a signer tout document relative à cet événement.

En effet, il est obligatoire de déterminer par le biais d'une convention le projet, les engagements de chaque partie ainsi que les modalités d'attribution de la subvention.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D01322092026-DE

Vu l'avis favorable de la commission « culture, vie associative, fêtes et cérémonies » du 1er septembre 2026.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention d'animation établie par l'office de tourisme Lens/Lievin.

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT